



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 15734

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les menaces pesant sur la formation infirmière. En effet, si le ministère de la santé a réaffirmé que la formation d'infirmière relevait des missions de l'Etat, il apparaît que les subventions allouées sont insuffisantes et ne permettent pas de diminuer l'importante charge financière subie par les établissements gestionnaires. Cette situation risque, à terme, de remettre en cause la gratuité de ces enseignements, pourtant reconnue en 1971. Par ailleurs, un grand nombre de représentants de cette profession souhaitent qu'une véritable parité soit mise en place entre les étudiants effectuant une formation sous tutelle du ministère de la santé et ceux dépendant du ministère de l'éducation nationale. Enfin, il semble nécessaire et urgent de définir au plus vite et de manière précise les modalités de financement de l'ensemble des formations paramédicales et de doter les instituts de formation de subventions leur permettant de fonctionner normalement et de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre en compte ces difficultés et d'envisager des mesures à même d'assurer la survie financière de ces centres de formation qui relèvent de la responsabilité de l'Etat.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle important des infirmiers tant hospitaliers que libéraux. Cependant, dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de formation de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15734

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3233

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4741